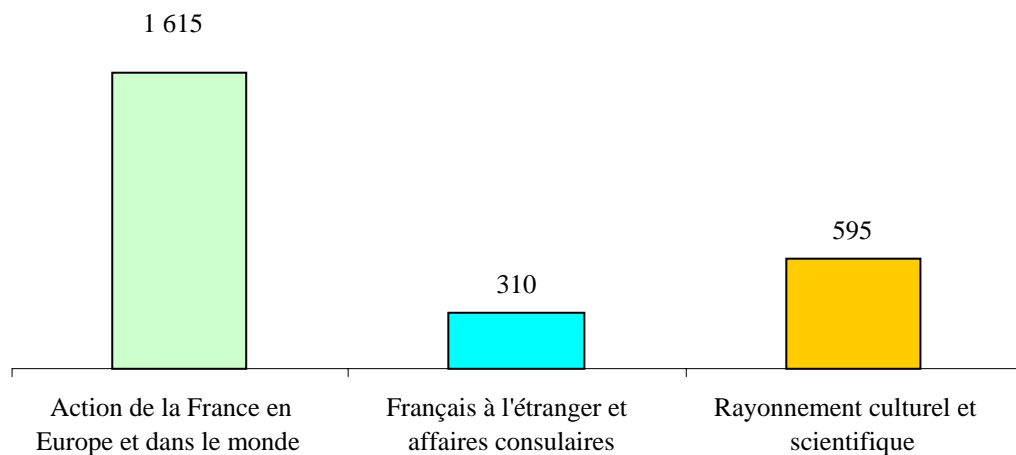

Action extérieure de l'État

Autorisations d'engagement : 2,50 milliards d'euros
Crédits de paiement : 2,52 milliards d'euros
Emplois de l'État : 13 077 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 6 523 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Action extérieure de l'État » regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre les actions du ministère des Affaires étrangères et européennes, à l'exception de celles relatives à l'aide publique au développement, inscrites dans une mission spécifique.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



La mission « Action extérieure de l'État » regroupe trois programmes.

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » : 1,597 milliard d'euros en AE et 1,615 milliard d'euros en CP (64 % des crédits de la mission) regroupe les moyens relatifs à la mise en œuvre des orientations de politique étrangère fixées par le président de la République et le Gouvernement. Ce programme assure ainsi le fonctionnement de l'administration centrale du ministère et du réseau diplomatique ainsi que le versement des contributions françaises aux 137 organisations internationales, dont le système des Nations unies, et autres dispositifs internationaux auxquels la France participe.

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » : 310 millions d'euros en AE=CP (12,3 % des crédits de la mission) regroupe les moyens destinés à l'animation des 230 consulats généraux et sections consulaires dans le monde. Ce programme assure la charge de la protection de nos ressortissants à l'étranger, la fourniture de services administratifs (état civil, élections...), l'aide sociale aux Français de l'étranger. Il regroupe les crédits relatifs aux bourses et à la prise en charge des enfants français scolarisés dans le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Il permet la mise en œuvre de la politique en matière de visas, conjointement avec le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

Le programme « Rayonnement culturel et scientifique » : 595 millions d'euros en AE=CP (23,7 % des crédits de la mission) est tourné vers la coopération avec les pays développés et le service d'enseignement public français à l'étranger. Il a pour finalité de renforcer l'attractivité de la recherche et de l'enseignement supérieur français, de promouvoir l'action culturelle et la langue françaises, ainsi que de soutenir l'enseignement du français à l'étranger. Les politiques de coopération avec les pays du Sud et les pays émergents sont portées par le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement ».

2. Principales orientations pour 2009-2011

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » verra ses crédits augmenter afin de permettre à la France de mieux répondre à ses engagements internationaux, en particulier le financement des opérations de maintien de la paix, le maintien de la présence française dans des organisations internationales et l'organisation de sommets internationaux majeurs. Les moyens attachés au réseau diplomatique sont préservés afin d'accompagner les restructurations importantes proposées par la révision générale des politiques publiques (RGPP). Enfin, un centre de crise est créé pour mieux suivre en temps réel les crises politiques, humanitaires ou militaires à travers le monde et prendre immédiatement les mesures imposées par les circonstances.

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » accompagne la volonté du président de la République d'étendre la mesure de gratuité pour les élèves français scolarisés dans le réseau des établissements de l'AEFE tout en maintenant le niveau des bourses pour les élèves scolarisés dans ce réseau.

Le programme « Rayonnement culturel et scientifique » voit ses crédits s'accroître fortement en 2009, essentiellement en raison de l'intégration des cotisations pour les pensions des agents du réseau de l'AEFE dans le montant de la dotation de l'agence. Il tient également compte des réformes mises en œuvre dans le cadre de la RGPP, qui se traduiront par une légère réduction des crédits en 2010 et 2011.

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

Cinq grandes réformes décidées en conseil de modernisation des politiques publiques seront mises en œuvre sur la période au titre de la mission « Action extérieure de l'État ».

Aménager le réseau : cette réforme vise à mieux adapter le format des ambassades, en fonction des priorités géographiques de la politique étrangère de la France. Trois formats d'ambassade seront créés : une trentaine d'ambassades aux compétences élargies qui verront leurs effectifs rationalisés, une centaine d'ambassades à missions prioritaires et une trentaine d'ambassades de présence diplomatique dont la taille sera réduite. Le réseau consulaire sera reconfiguré avec la centralisation de certaines fonctions au sein de pôles régionaux et la rationalisation géographique du réseau. Les services culturels des ambassades et les instituts culturels seront rapprochés au sein d'un label et d'une structure unique par pays, dotée d'une plus large autonomie financière.

Améliorer la coordination de l'action extérieure de l'État : les ambassades seront réorganisées autour de pôles de compétences interministériels. La formule des postes mixtes consulats/missions économiques sera développée.

Recentrer les contributions de la France aux organisations internationales : les contributions obligatoires seront progressivement recentrées sur les priorités de la France.

Faire évoluer l'administration centrale vers des fonctions d'état-major : une direction générale chargée de la mondialisation sera constituée ; un nouvel opérateur chargé de la mobilité internationale sera créé afin de promouvoir l'expertise internationale française et de valoriser le système d'enseignement supérieur français.

Rationaliser les fonctions supports : certaines fonctions seront externalisées (notamment en matière de demandes de visas), dans le respect des règles de sécurité. La création d'une agence foncière de l'État à l'étranger, à l'étude, devrait par ailleurs permettre une gestion plus fluide du patrimoine public à l'étranger.

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	2 368,6	2 501,8	2 581,3	2 503
Crédits de paiement	2 352,4	2 520,2	2 550,9	2 524,6

Ministre concerné :
- Affaires étrangères et européennes